

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Elimination et la
VALorisation des DEchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 20 septembre à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. LOEUILLEUX), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCO, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par M.BEGUE), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

F1-09-2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 -- BUDGET 2024

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°1.

Accusé de réception en préfecture
062-258203936-20240920-F1-09-2024-DE
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 12 septembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2024 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
611 – Contrats de prestations de services	- 50 000,00 €	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 50 000,00 €	
Total Fonctionnement	+ 0,00 €	+ 0,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1641 – Emprunts en euros	+ 1 500 000,00 €	
2313-104 – Constructions	- 1 500 000,00 €	
Total investissement	+ 0,00 €	+ 0,00 €
TOTAL GENERAL	+ 0,00 €	+ 0,00 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
B. 20
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 25/09/2024
Certifié exact.
L'ordonnateur